

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 novembre 2019 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin, Geneviève Henry et Marie Ouellette, MM. André Champagne, Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 355-2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 356-2019

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés d'octobre 2019 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 31 octobre 2019, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires d'octobre 2019 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 31 octobre 2019 et les comptes à payer d'octobre 2019 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 31 octobre 2019 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 31 octobre 2019 du chèque # 13 104 au chèque # 13 139 pour un montant total de 382 645.53\$
- Comptes payés en octobre 2019 par Accès D Affaires au montant de 5 525.37\$
- Comptes à payer d'octobre 2019 du chèque # 13 140 au chèque # 13 200 pour un montant total de 130 327.98\$

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

DÉPÔT DE L'« ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES »

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, a déposé à la table du conseil, conformément à l'article 176.4 du Code municipal, l'« État des activités financières » (comparatif avec l'exercice précédent) du 1^{er} janvier 2019 au 31 octobre 2019. Chaque membre du conseil a déjà reçu copie dudit rapport.

DÉPÔT DES « DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL »

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose à la table du conseil les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil soit : M. Marc Corriveau, Maire, Mme Marie Ouellette, Mme Agnès Derouin, Mme Geneviève Henry, M. Maurice Marchand, M. Jacques Robitaille et M. André Champagne.

DÉPÔT DE LA « DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS »

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose à la table du conseil la déclaration des intérêts pécuniaires des principaux dirigeants.

RÉSOLUTION No 357-2019

INSCRIPTION DE M. MARC CORRIVEAU À UNE FORMATION DONNÉE PAR LA FQM

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, à assister à la formation « La prise de décision en urbanisme ». Les frais d'inscription de 379.42\$ taxes incluses seront payés par la Municipalité et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 358-2019

ALLOUER UN BUDGET POUR LE SOUPER DES FÊTES DES ÉLU(E)S ET DES EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un budget de 3 200,00\$ pour le souper des fêtes des élu(e)s et des employé(e)s municipaux.

RÉSOLUTION No 359-2019

ALLOUER UN MONTANT POUR LE CADEAU DES FÊTES AUX EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un bon d'achat d'essence de 50\$ de Harnois Groupe pétrolier à chacun des douze (12) employés municipaux.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

RÉSOLUTION No 360-2019

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE FORFAITAIRE RELATIVEMENT À L'ACCÈS AUX RESSOURCES JURIDIQUES DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette ;

Attendu que dans cette perspective, le procureur de la Municipalité de Saint-Thomas, nous a fait parvenir une proposition, datée du 30 octobre 2019, valide pour toute l'année 2020 ;

Attendu que cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la Municipalité de Saint-Thomas moyennant une charge forfaitaire :

- Les communications téléphoniques avec la Municipalité de Saint-Thomas, qu'il s'agisse du Maire ou de la directrice générale et de l'inspecteur en bâtiment et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la Municipalité de Saint-Thomas, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques ;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières ;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et le Barreau du Québec ;
- Le support légal requis par le personnel de la Municipalité de Saint-Thomas en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin ;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la Municipalité de Saint-Thomas, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

Attendu qu'il appert que cette proposition est avantageuse pour la Municipalité de Saint-Thomas ;

Attendu que la directrice générale atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la Municipalité de Saint-Thomas.

Par ces motifs, il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers de la Municipalité de Saint-Thomas :

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins de droit ;
2. Que la Municipalité de Saint-Thomas retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 30 octobre 2019 pour un montant de 250.00\$ par mois et ce, pour toute l'année 2020.

RÉSOLUTION No 361-2019

ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Génératrice Drummond Wajax, au montant de 23 800.0\$ plus taxes, pour l'achat d'une génératrice au Centre Communautaire. Cette facture sera payée à même le surplus libre non affecté.

RÉSOLUTION No 362-2019

ACCEPTER LA SOUMISSION DE BERTRAND BELLEMARE INC. – INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Bertrand Bellemare Inc., au montant de 11 052.79\$ taxes incluses, pour l'installation d'une génératrice au Centre Communautaire. Cette facture sera payée à même le surplus libre non affecté.

RÉSOLUTION No 363-2019

OFFRE DE SERVICES DE SIMO MANGEMENT INC. POUR DES ESSAIS D'ÉCOULEMENT – DOSSIER D'ANALYSE HYDRAULIQUE AVEC GROUPE TANGUAY

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de services professionnels de Simo Mangement Inc., au montant forfaitaire de 2 731.00\$ plus taxes, conformément à l'offre de services datée du 21 octobre 2019 pour les essais d'écoulement (proposition no 20190770).

RÉSOLUTION No 364-2019

ACHAT D'UN TRACTEUR POUR DÉNEIGER ET ÉPANDRE L'ABRASIF SUR LES TROTTOIRS

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas achète un tracteur Kubota 2008 incluant une grappe à neige avant, un épandeur et les pneus à neige auprès de Gestion M. Boucher Inc., au montant de 19 500.00\$ plus taxes et un montant de 495\$ plus taxes pour le transport, conformément à la soumission reçue ce 30 octobre 2019.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

RÉSOLUTION No 365-2019

PROGRAMME INTERMUNICIPALITÉS 2020

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Karine Marois, directrice des loisirs, à signer le contrat d'engagement relativement à l'embauche d'un étudiant français au camp de jour dans le cadre du programme intermunicipalités 2020. Tous les frais rattachés à la participation dudit programme devront être assumés par l'étudiant de Saint-Thomas et l'étudiant français.

RÉSOLUTION No 366-2019

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMITÉ ENTRAIDE ST-THOMAS

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas verse une aide financière de 3 500,00\$ au comité Entraide St-Thomas dans le cadre de la Guignolée 2019 qui se tiendra le 7 décembre 2019.

RÉSOLUTION No 367-2019

PATINOIRE DE QUARTIER PARC RUISSEAU DES VENTS 2019-2020

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Karine Marois, directrice des loisirs, à faire des démarches pour trouver des bénévoles responsables pour l'entretien de la patinoire de quartier au Parc Ruisseau-des-Vents.

RÉSOLUTION No 368-2019

PATINOIRE DE QUARTIER PARC HENRI-MONDOR 2019-2020

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Patrice Bédard, à titre de responsable, à entretenir la patinoire de quartier dans le parc Henri-Mondor selon les conditions énumérées par Mme Karine Marois, directrice des loisirs pour l'hiver 2019-2020.

RÉSOLUTION No 369-2019

AUTORISER MME KARINE MAROIS, DIRECTRICE DES LOISIRS, À PRODUIRE ET SIGNER UNE ENTENTE AVEC LES BÉNÉVOLES RESPONSABLES – PATINOIRES DE QUARTIER 2019-2020

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Karine Marois, directrice des loisirs, à signer des ententes avec les bénévoles responsables des patinoires de quartier afin d'établir les attentes et les responsabilités respectives.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

RÉSOLUTION No 370-2019

LOCATION D'UNE ROULOTTE DE CHANTIER – HIVER 2019-2020

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas loue une roulotte de chantier auprès de Clément et Frères Ltée, pour une période de quatre (4) mois, au coût total de 4 360\$ plus taxes et détaillé comme suit, tel qu'il appert du courriel de Mme Karine Marois, directrice des loisirs, daté du 4 novembre 2019, à savoir :

Roulotte 12' X 60' :	3 100.00\$
Transport :	500.00\$
Bancs :	160.00\$
Contreplaqué (protection de plancher) :	600.00\$

À cela, il faudra ajouter les frais de branchement et de débranchement d'électricité.

RÉSOLUTION No 371-2019

BIBLIOTHÈQUE : DEUX FORMATIONS

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Sylvie Labelle, coordonnatrice à la bibliothèque Jacqueline-Plante, à assister aux deux formations suivantes :

1- Alpha numérique : formation portant sur les compétences de base en littératie numérique à Berthierville, le lundi 4 novembre 2019.

2- Projet de réalité virtuelle : expériences immersives et enrichissantes qui correspondent aux nouvelles tendances liées à la technologie, **1 casque de réalité virtuelle gratuit sera remis en cadeau. Le projet sera lancé à la population en janvier 2020 par le Réseau-Biblio. Les outils de promotion seront également remis.** Une bannière promotionnelle autoportante sera disponible sous réservation pour vos événements. Des expositions thématiques et des suggestions d'activités en lien avec le contenu des casques seront également disponibles. La formation aura lieu à Berthierville, le 29 novembre 2019.

Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives. Le règlement 3-2018 s'appliquera pour les frais de déplacement et du covoiturage sera priorisé. Les heures de participation à cette rencontre devront être comptabilisées à même le nombre d'heures habituelles.

RÉSOLUTION No 372-2019

CONTRACTUEL – AJOUT À LA PROGRAMMATION DE LOISIRS HIVER 2020

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas ajoute le contractuel et les activités ci-dessous à la liste des contractuels pour la session d'hiver 2020.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

- Académie Para'S'cool inc.

Cours de patin 65\$ plus taxes / participant / cours

L'hiver c'est Hockey 96\$ plus taxes / participant / cours

Tous les tarifs ci-dessus énumérés sont avant les taxes. De plus, les tarifs incluent le personnel qualifié, le temps de préparation, le kilométrage et le matériel nécessaire à l'activité, à moins d'indication contraire. Les politiques administratives en loisirs s'appliquent au moment des inscriptions.

RÉSOLUTION No 373-2019

SOUMISSION DE PRODUCTIONS HUGUES POMERLEAU INC. – FÊTE DE NOËL

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Productions Hugues Pomerleau Inc. pour la fête de Noël, au montant de 1 667.14\$ taxes incluses.

RÉSOLUTION No 374-2019

INVITATION À UNE RENCONTRE DE CITOYENS – GROUPE CRH CANADA INC.

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, à assister à une rencontre de citoyens organisée par Groupe CRH Canada Inc., le 6 novembre 2019 à 18h30 dans les bureaux de la cimenterie à Joliette.

RÉSOLUTION No 375-2019

INVITATION AU SOUPER DE NOËL DES POMPIERS – VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE ET ASSOCIATION DES POMPIERS

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, et M. Jacques Robitaille, conseiller, tous deux accompagnés de leur épouse, à assister au souper de Noël des pompiers organisés par la Ville de Saint-Charles-Borromée et l'Association des pompiers qui aura lieu le 30 novembre 2019 dès 17h30 au Centre André-Hénault à Saint-Charles-Borromée. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 376-2019

FÉLICITATIONS À HARNOIS ÉNERGIES

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas veut féliciter Harnois Énergies pour le prix coup de cœur reçu lors de la 3^e édition des Prix Créateurs

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

d'emplois du Québec, qui a eu lieu le 15 octobre dernier, pour la création de 94 nouveaux emplois.

RÉSOLUTION No 377-2019

NOMMER M. CHRISTIAN ALLARD À TITRE DE MANDATAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS – PISTES DE SKI DE FOND AU TERRAIN DES LOISIRS

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas nomme M. Christian Allard à titre de mandataire de la Municipalité pour effectuer bénévolement avec ses équipements appropriés les pistes de ski de fond sur le Terrain des loisirs durant l'hiver 2019-2020. Cette résolution sera acheminée à M. Christian Allard et à l'assureur de la Municipalité afin d'obtenir un addenda à la police d'assurance.

RÉSOLUTION No 378-2019

AUTORISER MME KARINE MAROIS, DIRECTRICE DES LOISIRS, À PRODUIRE ET SIGNER UNE ENTENTE AVEC M. CHRISTIAN ALLARD

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Karine Marois, directrice des loisirs, à signer une entente avec M. Christian Allard afin d'établir les attentes au niveau de la logistique de l'activité pour les pistes de ski de fond.

RÉSOLUTION No 379-2019

DEMANDE DU CLUB QUAD MÉGAROUES JOLIETTE INC.

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas permette au Club Quad Mégaroues Joliette inc. à circuler aux endroits suivants :

- 1- Longer le rang Brûlé sur 997 mètres pour se rendre à la limite de Saint-Thomas/Lanoraie.
- 2- Au croisement du rang Brûlé à l'est du 451 rang Brûlé.
- 3- Au croisement du rang Sud à proximité du numéro de porte 1289.
- 4- Au croisement de la route 158 près du dépanneur Mondor.
- 5- Au croisement de la rue Principale et deux (2) fois près du restaurant Pizzeria Saint-Thomas.
- 6- Au croisement de la rue Voligny à la sortie du village à 700 mètres au nord de la rue Thomas-Brassard.
- 7- Au croisement du rang Petit Rang à 30 mètres du cours d'eau et en circulant jusqu'au sentier sur la terre de M. Brunelle voisin des grandes porcheries.
- 8- Sur 400 mètres entre la terre de Mario Mondor sur le Rang Brûlé jusqu'à la terre de Martin Goyet.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

RÉSOLUTION No 380-2019

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE ÉMILIE-GAMELIN – BRUNCH DU 24 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, à participer à la 29^e édition du brunch bénéfique du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin qui aura lieu le dimanche 24 novembre 2019 à 11h00 au club de golf de Joliette. Le coût des billets (40,00\$ par adulte) sera payé par la Municipalité et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 381-2019

INVITATION DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, à assister à la cérémonie du Jour du Souvenir à Joliette dimanche le 10 novembre 2019 à 14h30. La Municipalité va payer une couronne au montant de 125.00\$ pour être déposée le jour de la cérémonie. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 382-2019

REPRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS À LA COUR DU QUÉBEC

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à représenter la Municipalité de Saint-Thomas lors de l'audition à la Cour du Québec, prévue le 13 novembre 2019 concernant le dossier de la poursuite de la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail contre la Municipalité. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 383-2019

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les remboursements suivants :

- Mme Audrey Arnault	109.80\$
- Mme Josée Champagne-Villemaire	26.09\$
- Mme Vanessa De Rubertis	142.50\$
- Mme Janie Degrandpré	106.50\$
- Mme Caroline Gervais	54.00\$
- Mme Carmelle Harnois	24.79\$
- Mme Geneviève Houle	41.18\$
- Mme Kathleen Imbeault	7.50\$
- M. Hugo Lafond	128.99\$
- Mme Caroline Leblanc	101.76\$

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

- Mme Isabelle Neveu	256.50\$
- Mme Isabelle Perreault	53.49\$
- Mme Marie-Josée Roberge	150.00\$
- Mme Patricia St-Martin	176.40\$
- Mme Florence Toupin	39.75\$
- M. Steve Wolfe	116.35\$

Total 1 535.60\$

RÉSOLUTION No 384-2019

PRÊT DES DEUX SALLES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LOISIRS ET SPORT LANAUDIÈRE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas prête gratuitement la salle de réunion et la grande salle au Centre Communautaire à Loisirs et sport Lanaudière pour la tenue d'une rencontre portant sur le plein air avec les intervenants scolaires, le jeudi 28 novembre 2019 de 8h à 16h.

RÉSOLUTION No 385-2019

LOCATION DE LA GRANDE SALLE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE À MME LINDA GÉNÉREUX

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas loue la grande salle au Centre Communautaire, le 25 décembre 2019, pour une fête de Noël familiale à Mme Linda Généreux, au même tarif que la Salle Saint-Joseph située au sous-sol (déjà loué par Mme Généreux). Étant donné que cette location sera un premier essai et que la Municipalité n'a pas encore produit de politique de location de salle au Centre Communautaire, la présente location est faite selon le même tarif et les mêmes modalités qu'à la salle au sous-sol de la Salle Saint-Joseph.

RÉSOLUTION No 386-2019

LA MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas dépose une candidature dans le cadre du Programme des distinctions honorifiques.

RÉSOLUTION No 387-2019

REPRÉSENTANTE AÎNÉE AU COMITÉ DE CONSULTATION DE LA DÉMARCHE RÉGIONALE AÎNÉE

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas désigne Mme Carmelle Harnois comme représentante aînée au comité de consultation de la démarche régionale aînée de la MRC de Joliette.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

RÉSOLUTION No 388-2019

COUPER LES BRANCHES LE LONG DES ROUTES

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Dauphin Multi-Services, au montant de 4 000,00\$ plus taxes, pour effectuer la coupe des branches le long des routes.

RÉSOLUTION No 389-2019

NETTOYAGE DES RÉSEAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Les Entreprises Hugo Bérard, au montant de 11 800,00\$ plus taxes, pour effectuer le nettoyage des réseaux d'égout sanitaire et pluvial.

RÉSOLUTION No 390-2019

DEMANDE DE L'ASSOCIATION JUMELAGE SAINT-THOMAS – LA ROQUE-GAGEAC DANS LE CADRE DE LA SOIRÉE DANSANTE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2019

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas prête gratuitement une scène de 12' X 16' X 1.5', à l'Association Jumelage Saint-Thomas – La Roque-Gageac pour la tenue de leur soirée dansante du 1er novembre 2019. L'installation et la désinstallation de la scène sera faite par les employés de la Municipalité, sans frais.

CORRESPONDANCES

RÉSOLUTION No 391-2019

INVITATION DE DÉPÔT RIVE-NORD

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, à assister à l'inauguration du nouveau garage sur le site de Dépôt Rive-Nord, qui aura lieu le 21 novembre 2019. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

RÉSOLUTION No 392-2019

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h50.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert, B.A.A.
Directrice générale et sec.-trésorière